

CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

Du vendredi 03 Juillet 2015

Procès-verbal

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 26 Juin 2015 s'est réuni au lieu habituel de ses séances le vendredi 03 Juillet 2015 à 19H30 sous la présidence de son Maire, M. COCHELIN André.

ETAIENT PRESENTS :

Mmes BORGET – LE CALVEZ – PELLERIN – SAINT VAL - WYZLIC

Mrs COCHELIN – CHEVRON – COMBE - FAUVEAU - FOUGEROL – LEHR - MARC

ABSENTS REPRESENTES AVEC POUVOIR :

Mme GIROUD pouvoir à M. COCHELIN

Mme MOROY pouvoir à Mme PELLERIN

Mme FOURE pouvoir à M. COMBE

Mme PELLERIN a été nommée secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU VENDREDI 5 JUIN 2015 :

Pas de remarque. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

DELIBERATIONS :

I) : APPROBATION DES STATUTS ET TRANSFERT DE COMPETENCE DU CLECT :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil de la communauté d'Agglomération du Pays de Dreux a approuvé le 29 Juin 2015 à l'unanimité des suffrages exprimés le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) du 15 Juin 2015.

Conformément à l'article 1609 *nonies* C du Code Général des Impôts, ce rapport doit ensuite être approuvé par tous les conseils municipaux des communes membres de l'agglomération.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, approuve le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges du 15 Juin 2015 et autorise les transferts de charges inhérents aux transferts de compétence.

II) : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DEPARTEMENTAL DE PEREQUATION :

Comme tous les ans, les travaux d'investissement peuvent faire l'objet d'une aide au titre du Fonds Départemental de Péréquation, que ces travaux aient ou non obtenus d'autres subventions à condition que le montant maximum des subventions ne dépassent pas 60 % et que le FDP ne dépasse pas 50 % du montant H.T. des travaux.

Le montant total du FDP est limité pour notre commune à 24 500 €.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à demander la subvention au titre du FDP pour les travaux réalisés suivants :

Dépenses n'ayant pas fait l'objet de subventions :

Aménagement de la passerelle : 2 085,00 € H.T.

Acquisition de parcelles : 4 801,13 € H.T.

Volets roulants Mairie, portes fenêtres école : 4 298,00 € H.T.

Horloge astronomiques : 3570,78 € H.T.

Photocopieurs et machine à plastifier : 5136,38 € HT.

Dépenses faisant l'objet d'autres demandes de subventions :

Liaison douce : 48 623,44 € H.T.

Etude route d'Ecluzelles : 1 833,48 € H.T.

Révision du PLU : 797,96 € H.T.

Une seconde tranche de demandes de subvention au titre du FDP sera proposée en fin d'année.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à demander une subvention au titre du Fonds Départemental de Péréquation pour les investissements réalisés depuis 2015.

III) : TARIF TRANSPORT SCOLAIRE 2015 – 2016 :

L'Agglomération du Pays de Dreux se substitue depuis le 1^{er} Janvier 2014 au SITED.

Par conséquent, une seule délibération est à prendre concernant les tarifs transport pour les élèves des collèges et des lycées de notre commune.

Deux tarifs sont à distinguer :

- L'un pour les élèves se rendant dans les collèges de Dreux et Vernouillet dont le montant du ticket transport est de 181,60 € par an et par élève,

- L'autre pour les élèves se rendant au lycée d'Anet dont le montant du ticket est de 232,20 €.

Les frais de réédition de carte seront de 15,50 €.

Le Conseil Municipal doit approuver ces tarifs et se déterminer sur le montant de prise en charge par la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte les deux tarifs :

- **L'un pour les élèves se rendant dans les collèges de Dreux et Vernouillet dont le montant du ticket transport est de 181,60 € par an et par élève,**

- **L'autre pour les élèves se rendant au lycée d'Anet dont le montant du ticket est de 232,20 €.**

- **Que la mairie, comme les années précédentes, participe à hauteur de 50 % de l'abonnement soit 90,80 € pour les élèves se rendant dans les collèges de Dreux et Vernouillet et 116,10 € pour les élèves se rendant au Lycée d'Anet.**

Reste à la charge des familles : 90,80 € pour les élèves se rendant à Dreux et Vernouillet et 116,10 € pour les élèves se rendant à Anet auquel s'ajoute 15,50 € en cas de perte de la carte 2015 – 2016.

IV) : REALISATION D'UN MERLON DE TERRE :

Afin d'organiser des spectacles de plein air, Monsieur le Maire propose de réaliser un merlon de terre qui servira de tribune à l'emplacement de l'espace vert dit de la « Bergerie » qui jouxte la Maison de la culture.

L'intérêt de ce merlon de terre est de servir de façon pérenne pour la réalisation de divers spectacles et activités sportives ou culturelles, notamment à destination de l'école et des associations.

Le montant de cette réalisation est de 2 500 € H.T.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de réaliser le merlon de terre pour un montant de 2 500 € H.T.

INFORMATIONS / QUESTIONS DIVERSES

✓ Travaux route d'Ecluzelles

L'ouverture des plis a eu lieu le 29 Juin 2015.

Quatre entreprises ont répondu, elles étaient toutes éligibles.

La commission des travaux s'est réunie le 6 Juillet 2015 et a retenu la société EIFFAGE, moins disante pour un montant de 123 079,40 € H.T. correspondant aux travaux de la première tranche.

La seconde tranche (2016) est 84 537,20 € H.T.

Le Conseil Municipal se réunira le 17 Juillet 2015 pour retenir ladite société après le délai légal des 10 jours après attribution du marché.

✓ Agglomération du Pays de Dreux

Monsieur le Maire présente le rapport de la commission « Aménagement du territoire » qui prépare le futur SCOT comprenant notamment le futur pôle d'attractivité.

TOUR DE TABLE

Mme **LE CALVEZ** informe qu'avec les fortes chaleurs, de nombreux jeunes se baignent dans l'Eure et sautent du haut de la passerelle au risque de se blesser, voire de se noyer.

Elle fait part par ailleurs de nombreuses incivilités.

Monsieur le Maire demandera une intensification des patrouilles de police et fait part au Conseil Municipal d'un arrêté interdisant la baignade sur la commune et que des panneaux d'interdiction de baignade avaient été installés, ceux-ci ayant été enlevés, de nouveaux panneaux seront installés.

Mme **LE CALVEZ** informe que le nombre d'enfants participant au centre de loisirs de l'ASC est en régression notamment à cause du coût d'adhésion trop élevé.

Mme **PELLERIN** remercie Monsieur le Maire et le Conseil Municipal pour la réalisation de la sente piétonne. Plusieurs familles l'empruntent régulièrement à vélo ou à pieds.

Mme **WYZLIC** fait part de nuisance sonore lors de quelques manifestations festives au niveau du stade de football.

Fin de la séance à 21h15

M. COCHELIN

Mme BORGET

M. LEHR

Mme PELLERIN

Mme LE CALVEZ

Mme WYZLIC

M. FAUVEAU

M. FOUGEROL

Mme SAINT VAL

M. CHEVRON

M. COMBE

M. MARC